

Le harcèlement entre pairs : le traiter, le prévenir, former les équipes

Professeurs documentalistes

octobre 2017

Définir le harcèlement entre pairs

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon **répétée** et à long terme à des **comportements agressifs** visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation **intentionnellement** agressive, induisant une relation d'**asservissement** psychologique, qui se répète régulièrement »

(D. OLWEUS, 1999, *harcèlement et brutalité entre élèves*, ESF Paris).

Diapositive 2

d1

dbocquet; 07/05/2017

Relation entre violence et harcèlement

- ▶ Ensemble de comportements résultant du besoin de rendre l'autre faible, inconfortable, impuissant, et pour soi-même se sentir fort, confortable et puissant (*D. Favre*)
- ▶ *Formes de harcèlement*
 - physique*
 - moral*
 - sexuel*
 - cyberharcèlement*

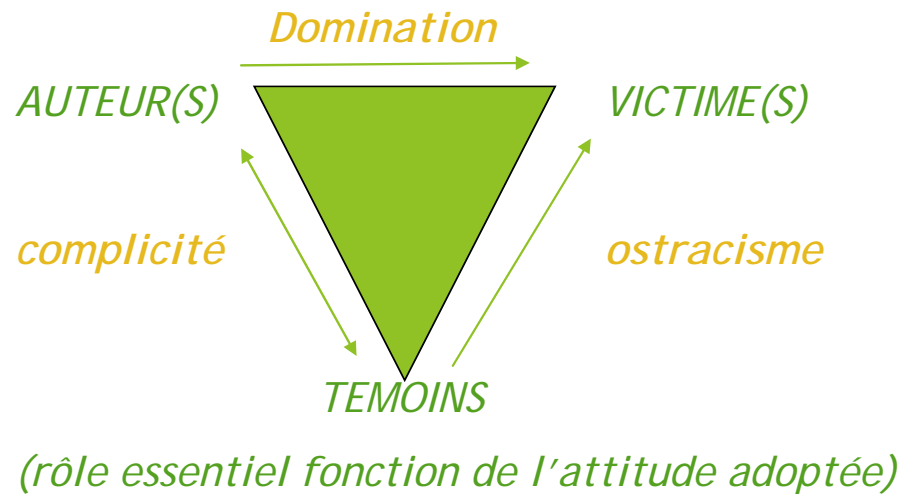
Nul n'a le droit de jouir du corps ou du bien d'autrui sans son consentement

Dynamique du harcèlement

fondée sur le rejet de la différence et sa stigmatisation

- Apparence physique
- Identité de genre
- Handicap
- Appartenance à une minorité

La déviance est exploitée mais ne constitue pas l'objet de la violence



Qui sont les élèves concernés ?

Des résultats d'études qui se ressemblent :

- ▶ *En cycle 3, 11 à 12%* des élèves ont subi un harcèlement (Debardieux 2010).
- ▶ 5 % des élèves de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) sont victimes de harcèlement sévère. Si l'on considère le harcèlement modéré à sévère, ce chiffre monte à 12 % des écoliers de cycle 3 (enquête UNICEF/observatoire international de la violence à l'école).
- ▶ *Collège : 8,4%* des élèves se déclarent victimes (Bellon et Gardette, 2009)

10 à 15% des élèves scolarisés seraient victimes de harcèlement

Pourquoi cette forte mobilisation autour du harcèlement ?

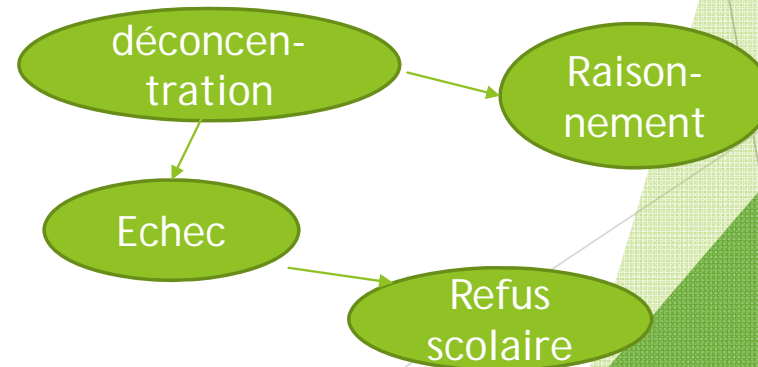
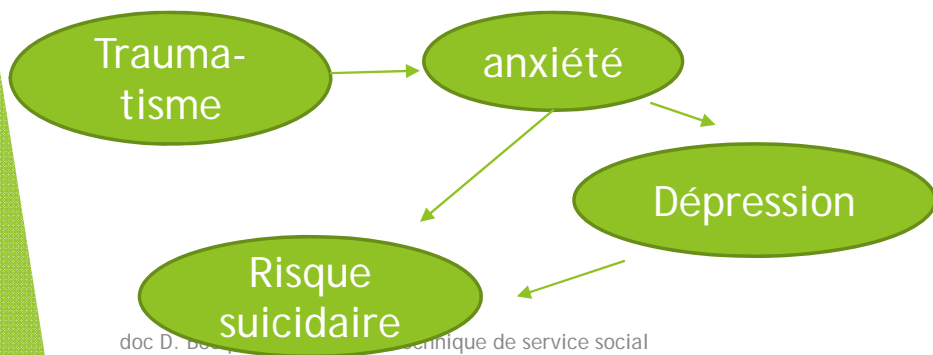
En raison des conséquences du harcèlement :

- ▶ Sur le climat scolaire
 - ▶ Incidence sur le décrochage et l'absentéisme scolaire (1 élève absentéiste sur 5 ne va plus à l'école par peur du harcèlement - *Debarbieux, 2011*).
- ▶ Sur les relations avec les familles : retentissement émotionnel fort, demande de réparation, risque de crispation
- ▶ Sur l'ensemble des protagonistes : auteurs, victimes, témoins

Retentissement sur La victime :

- ▶ Isolement relationnel, honte, perte de l'estime de soi, culpabilité, repli, peur
- ▶ Indisponibilité psychique : retentissement sur les performances et les compétences sociales et relationnelles

« *Le fait d'être exposé de façon régulière à des comportements violents altère les fonctions cognitives (mémoire, concentration, capacité d'abstraction)* » (Singer et al, 1995, cité par Blaya, 2010)



Retentissement sur l'auteur :

- ▶ Sentiment d'impunité
- ▶ Renforcement du narcissisme
- ▶ Empêche l'empathie pour la victime
- ▶ La force fait loi
- ▶ Développement de Stratégies de prédation
- ▶ Répétition des actes

▶ A plus long terme :

Comportements associés à des conduites antisociales (surreprésentation dans les violences sexuelles, conjugales, intrafamiliales, les conduites addictives, désinsertion professionnelle) (D. Olweus, 1999 ; E. Debarbieux, 2011)

► Retentissement sur les témoins :

- Sentiment de lâcheté
- Risque dépressif
- Anxiété
- traces dans le psychisme
- Risques de tenir un rôle de harceleur
- Stress post-traumatique

- Le harcèlement scolaire nuit au climat de classe, freine les apprentissages de tous les élèves (*M. Janosz, P. Georges et al, 1998*)

Difficultés à reconnaître le harcèlement

Les professionnels de l'éducation repèrent mal les situations de harcèlement

↓
faits rapportés
vagues,
minimes

↓
réticence
à les admettre

} **écouter
et croire**

↓
Difficulté des élèves victimes
à les décrire

↗
flou, brièveté
fréquence
minimisée

Le silence des victimes et des témoins

- ▶ Étude dans 6 collèges (3000 élèves) (Bellon et Gardette, 2010)

	VICTIMES	TEMOINS
A LA FAMILLE	38%	26%
AUX AMIS	34%	48%
AUX ADULTES DE L'ETABLISSEMENT	6%	1.8%
A PERSONNE	21%	24%

BILAN STATISTIQUES ACADEMIQUES "STOP HARCELEMENT"

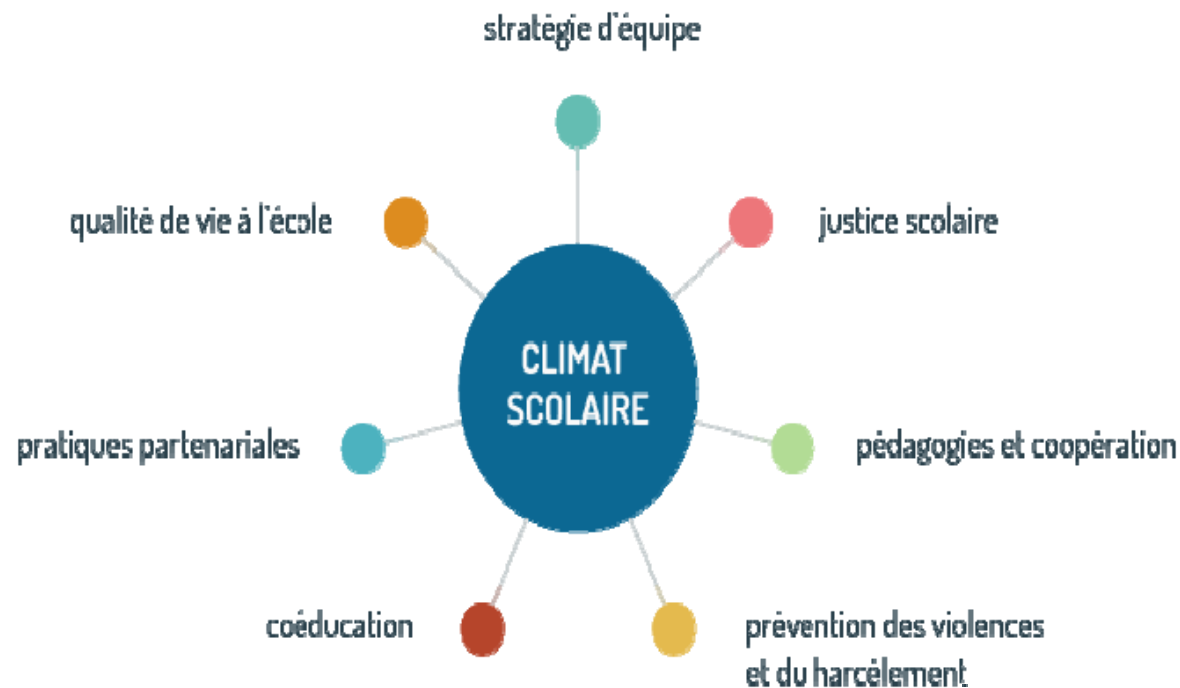
Académie de NANTES

Année 2016-2017

Traitement des situations suite aux appels sur la plateforme nationale académique, dédiée et aux saisies en académie (courriers, courriels)

Total du nombre de situations ayant fait l'objet d'un appel(s)	Origine de la saisine					Position de l'appelant			Nature du harcèlement				Type d'établissement					Contexte		Traitement effectué par les référents				Suites données par l'établissement		Bilan à fin de trimestre		
	Plateforme nationale	n° de plateforme académique	contacts directs (RV, entretiens)	courrier-courriel	autres	élèves concernés	parents / responsables légaux	personnels EN	autres	physique	moral	verbal	cyber harcèlement	école	collège	LEGT	LP	autres	parents responsables légaux informés	chefs établis/directeurs écoles/personnels scolaires avertis	contacts établissements	contacts parents ou responsables légaux	contacts appelants	autres	prise en charge en interne	orientations vers services extérieurs	situations résolues	situation en cours de résolution
228	88	48	19	71	2	197	25	3	113	169	151	21	98	105	12	8	1	223	206	189	187	158	52	209				

La politique de lutte contre le harcèlement à l'école s'inscrit dans une démarche systémique visant à agir sur la qualité du climat scolaire



Les priorités du MEN dans la lutte contre le harcèlement entre pairs

► Objectifs :

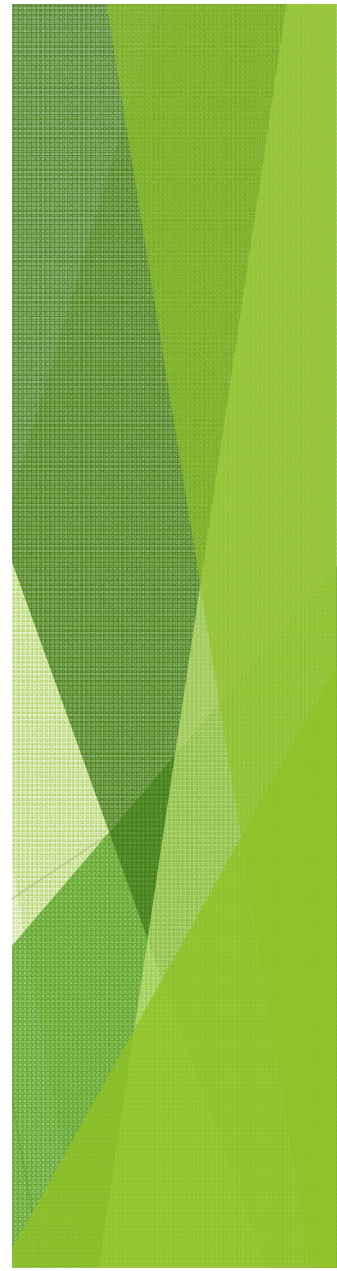
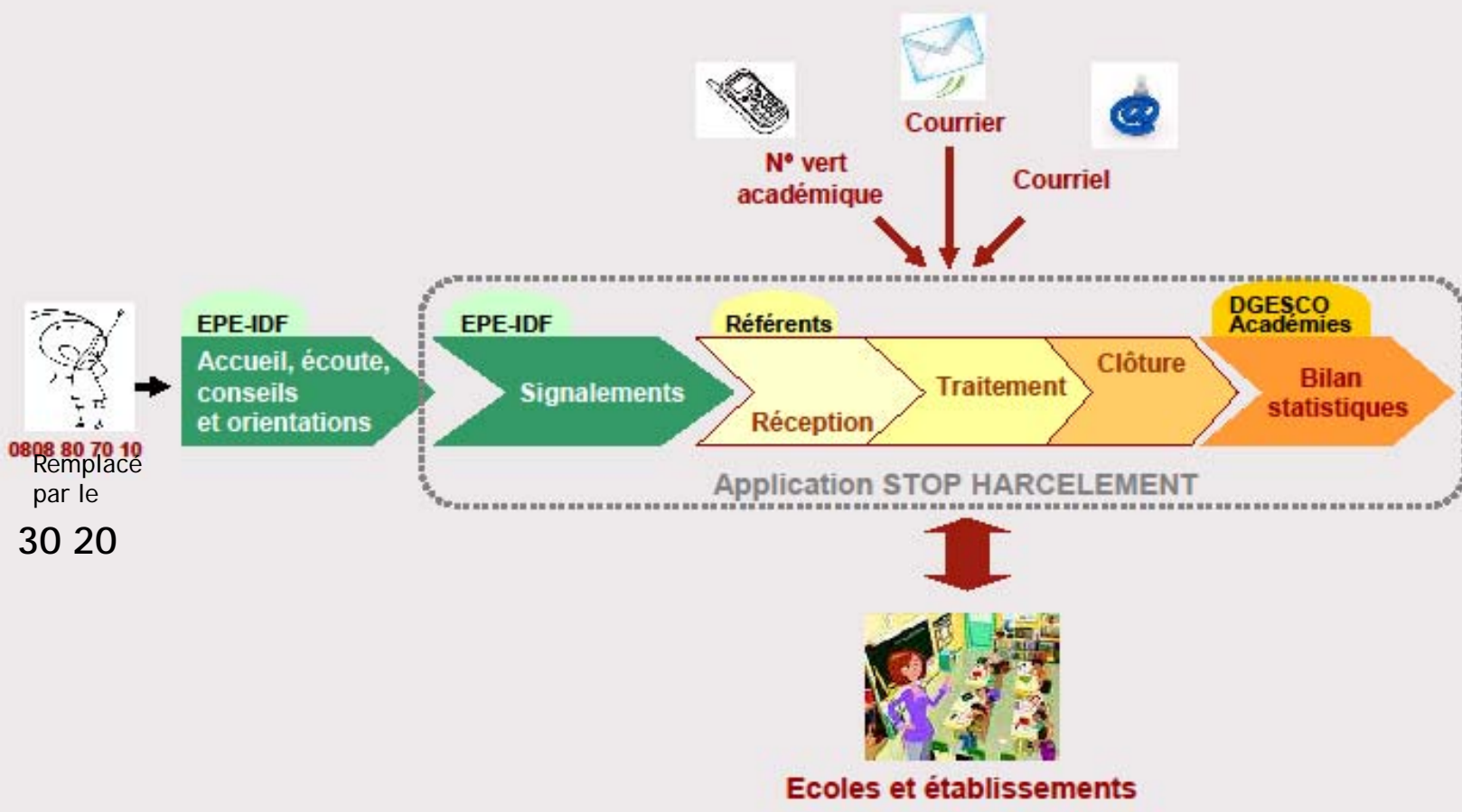
- Diminuer le phénomène de harcèlement
- Améliorer le climat scolaire dans les écoles et les EPLE
- Aider les équipes à faire cesser les situations de harcèlement signalées

► Moyens mis en œuvre :

- Sensibilisation et formation
- Prévention
- Prise en charge
- Communication sur les dispositifs existants (n° verts, réseaux des référents)



Dispositif Stop Harcèlement : le processus



Dispositifs académiques

- ▶ Les référents académiques (Stéphane Orhan, Danièle Bocquet) : relai entre la ligne nationale d'écoute (3020) et les référents départementaux, écoute sur la ligne académique (02 40 37 33 33) mise en œuvre du plan académique de lutte contre le harcèlement, formation, conseil technique.
- ▶ Les référents départementaux
 - ▶ accompagner les établissements dans le traitement des situations de harcèlement signalées, contribuer aux formations, recensement statistiques.
- ▶ Les médiateurs de l'éducation nationale

Harcèlement entre pairs et plan de prévention

- ▶ Prévenir les actes de violence à l'intérieur de l'école ou de l'établissement, gérer les crises, développer des stratégies de prévention :
 - ▶ Agir pour un climat scolaire serein

La démarche :

- ▶ Procéder à un diagnostic de sécurité partagé par l'ensemble des acteurs de terrain
- ▶ Identifier les difficultés
- ▶ Faire le point de l'existant : ce qui fonctionne bien, ce qu'il reste à améliorer pour éviter les situations de violence

Le diagnostic doit fournir les éléments d'information et de réflexion permettant d'agir au sein de l'établissement, d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Réflexion sur la stratégie mise en œuvre contre tous les actes à caractère violent.

Plan de prévention et cadre de référence

► Protection des mineurs :

- Art. 19 Convention des droits de l'enfant : respect de l'enfant en tant que personne et obligation d'assurer sa sécurité
- Article 375 du code civil vise à protéger l'enfant contre toute forme de violence ou de mauvais traitement
- Loi du 04/08/2014, art. 222-33-2-2: le harcèlement constitue un délit susceptible de poursuite, y compris pour un mineur. Le harcèlement en milieu scolaire tombe sous le coup de cet article qui permet l'incrimination de faits de harcèlement quel que soit le contexte dans lequel ils ont été commis.

► Cadre légal :

- Code de l'éducation (article D411-2) : obligation d'assurer « *La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination en particulier le harcèlement* ».
- Décret 2005-1145 du 30/08/2005, article 30-4 (portant sur les CESC)
- Circulaire N° 2006-125 DU 16-8-2006 Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire : « *Le chef d'établissement est le garant de la mise en place du plan de prévention de la violence dans son établissement. Il assure le lien avec les partenaires de proximité* ».

Actions de prévention en établissements

- ▶ Tous les acteurs de l'équipe éducative sont concernés
- ▶ Les CESC : instance à privilégier
 - ▶ Méthodologie de projet : sensibiliser, former
- ▶ Les publics destinataires : les équipes, les élèves, les familles
 - ▶ Tous les publics : journée annuelle de mobilisation (novembre)
 - ▶ Les élèves : prix « non au harcèlement »
- ▶ Les partenaires :
 - ▶ Dans l'établissement : CPE, enseignants, élus CVL, équipe médico-sociale...
 - ▶ Hors établissement : référents départementaux, associations (s'assurer de leur légitimité à intervenir)

Ressources pour lutter contre le harcèlement à l'école

► Sites : <http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

- Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles
- Un guide « Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon école ? »: sensibiliser, former, prévenir, prendre en charge
- Plan de prévention : Grille d'auto-analyse

<http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Je vous remercie de votre
attention...